

ACTION DE MAINTIEN ET D'ACTUALISATION DES COMPETENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

⇒ Objectif :

Acquérir les connaissances nécessaires en vue de l'obtention du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail selon le programme officiel de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).

⇒ Public concerné :

Personnel confronté à des situations de premiers secours.

⇒ Pré requis :

Etre titulaire d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail de moins de 24 mois

⇒ Nombre de participants :

4 personnes minimum
10 personnes maximum

⇒ Durée :

1 jour soit 7 heures de formation minimum

⇒ Validation :

Evaluation continue sur cas concrets
Délivrance à l'issue de la formation d'un **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**

⇒ Moyens pédagogiques:

Mannequins adulte, enfant, nourrisson, défibrillateur automatique externe (DAE), film vidéo

⇒ Méthodes pédagogiques:

Apports théoriques sur vidéo projecteur.
Exercices d'apprentissage.
Démonstrations par le formateur.
Cas concrets

⇒ Lieu :

**LUXANT INSTITUTE- 34 rue de beaumont
62950 Noyelles-Godault**

ACTION DE MAINTIEN ET D'ACTUALISATION DES COMPETENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

⇒ Programme :

**La présence de votre médecin du travail pendant tout ou partie de la formation est souhaitable.
Programme conforme au document de référence V3 de mars 2012, du programme de l'I.N.R.S.**

Situer le Sauveteur Secourisme du Travail dans la santé et sécurité au travail:

Les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou la profession

Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail

Le cadre juridique de son intervention

De protéger à prévenir:

Repérer les dangers dans une situation de travail

Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie, et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

De faire alerter à informer :

Informers son responsable hiérarchique et /ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Protéger :

Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement

Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

Connaître l'alerte aux populations.

Examiner la (les) victime (s) pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à atteindre

Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée,

Associer aux signes décelés les résultats à atteindre

Définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre

Faire alerter ou alerter :

Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

Secourir :

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état des victimes :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- La victime répond, elle se plaint de brûlures
- La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas

Dans chaque cas, déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée et vérifier l'efficacité de l'action.

Situations inhérentes aux risques spécifiques liés à l'entreprise ou à la profession

Selon les recommandations du médecin